

Bulletin Municipal
juillet 2023
N°71



Saint - Thurial





Sommaire

ETAT CIVIL 2022-2023	4
INFOS PRATIQUES	5
LE MOT DU MAIRE	7
PERSONNEL COMMUNAL	9
FINANCES	10-11
URBANISME & TRAVAUX	12-13
VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE	20-39
MÉDIATHÈQUE	22
ASSOCIATIONS	23-36
CALENDRIER DES FÊTES 2023	37
LISTE DES ASSOCIATIONS	38-39
AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE	40-47
ENFANCE ET JEUNESSE	41-46
ANIMATION ENFANCE JEUNESSE	47
SOCIAL	48-49
ACTIONS SOCIALES	50
MÉDICAL & PARAMÉDICAL	50
SERVICES SOCIAUX	51
INFORMATIONS DIVERSES	52
CALENDRIER SMICTOM	59
RÈGLES SMICTOM	60
COMMERCES	63-69
LA THURIALAISE	70
TARIFS FOUR À CHAUX 2023	71

SAINT-THURIAL - Bulletin Municipal N°71

Rédaction : Mairie de SAINT-THURIAL

Directeur de la Publication : David MOIZAN

Mise en page : Enora WYCKAERT

Impression : ADUNAT Communication

Photos : Mairie - Dépôt Légal à la parution.

Photos couverture et sommaire : Enora WYCKAERT

Photos édito du maire : Michel COQUELLE



Infos pratiques

Etat Civil 2022-2023

NAISSANCES (dont la publication a été autorisée)		DÉCÈS	
23 octobre	ROUXEL GIFFARD Gabin 12 allée de l'Hermine	25 novembre	M. HERVAULT Bernard 13 rue de l'Église 84 ans
08 novembre	ADAM Gabriel 26 avenue du Moulin à Vent	03 décembre	Mme MÉREL Marcelle épouse PIEL 21 rue de l'Église 90 ans
04 décembre	DENIEL CHOTEAU Alwenna 2 A Rue de la Croix Goyet	30 décembre	M. LE PIOUFFLE Roger 7 avenue du Guillaubert 82 ans
05 décembre	MONNIER Agathe 9 Trévidec	05 janvier	M. MARCHAND Joseph 25 rue de l'Église 89 ans
28 janvier	RULON Soha 15 A rue du Schiste Violet	08 janvier	M. ROBIN René 2350 la Pouluais 94 ans
02 février	BERTHELOT Elyo 34 avenue de Cossinade	24 janvier	M. COÉFFET Eric 4 b rue de l'Ancienne Gare 64 ans
15 février	FRESNEL Ylann 1 rue de Rohuel	11 mars	Mme MACÉ Simone épouse GAILLARD 4 rue du Contard 90 ans
05 avril	CADOREL Aëla 4 Avenue du Landier	30 avril	M. JACQUEMIN Pierre 2 rue de l'Ancienne Gare 81 ans
12 avril	LEPIERRE Louison 6 Impasse de la Barrière	05 mai	M. BELLAMY Bruno L'Oisillère 48 ans
21 avril	FERRÈRE Clémence 28 avenue du Moulin à Vent		
06 mai	SARTORATI Giovanni 8 rue des Jeannettes		
13 mai	MILED VELLY Akim 72 Rue des Mesliers		
MARIAGES			
08 avril	M. LÉBOUC Christophe & Mme POTDEVIN Victoria 17 rue de la Croix Goyet		
06 mai	M. DAVID Tony & Mme BOUHELEL Soraya Le Champ à l'Âne		
19 mai	M. FLOCH Yan & Mme VERDIER Delphine 10 rue du Schiste Violet		

MÉDIATHÈQUE

09 52 65 34 72

<https://www.mediatheques-broceliande.fr>

Mardi : de 16h30 à 18h00

Mercredi : de 10h00 à 12h00

et de 15h30 à 19h00

Vendredi : de 16h30 à 19h00

Samedi : de 10h00 à 12h00

mediathequestthurial@free.fr

TRI SÉLECTIF ET ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage des **ordures ménagères** se fait le **vendredi matin** à partir de 5h00.

Le ramassage du **tri sélectif**

se fait le **jeudi matin**, tous les 15 jours

à partir de 5h00.

(Si il y a un jour férié en début de semaine, les collectes sont retardées d'un jour).

LA DÉCHETTERIE

02 99 07 45 55

Lieu-dit "Les Trois Jours" route de Monterfil

(accès par la RD 40) Le Verger

Lundi/mercredi/vendredi de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 18h00

Samedi de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h00

LOCATION FOUR À CHAUX

En Mairie, aux heures d'ouverture

ou par téléphone au **02 99 85 32 72**

CORRESPONDANT OUEST FRANCE


Madame Maryline VALEYE

Bréal sous Montfort


06 75 26 87 59

maryline.occitanie@gmail.com

La Mairie

 02 99 85 32 72

 mairie@stthurial.fr

 saint-thurial.com

SERVICES DIRECTS :

Accueil/Etat-Civil/Démarches

Administratives : servaccueil@stthurial.fr

Communication :

servcommunication@stthurial.fr

Cantine /Périscolaire/Extrascolaire :

servcantine@stthurial.fr

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Accueil du public :

Lundi de 14h00 à 17h30

Mardi de 9h00 à 12h00

Mercredi de 9h00 à 12h00

et de 14h00 à 17h30

Jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 9h00 à 12h00

Samedi de 9h00 à 12h00

Permanences téléphoniques :

Tous les matins de 9h00 à 12h00

(samedi inclus)

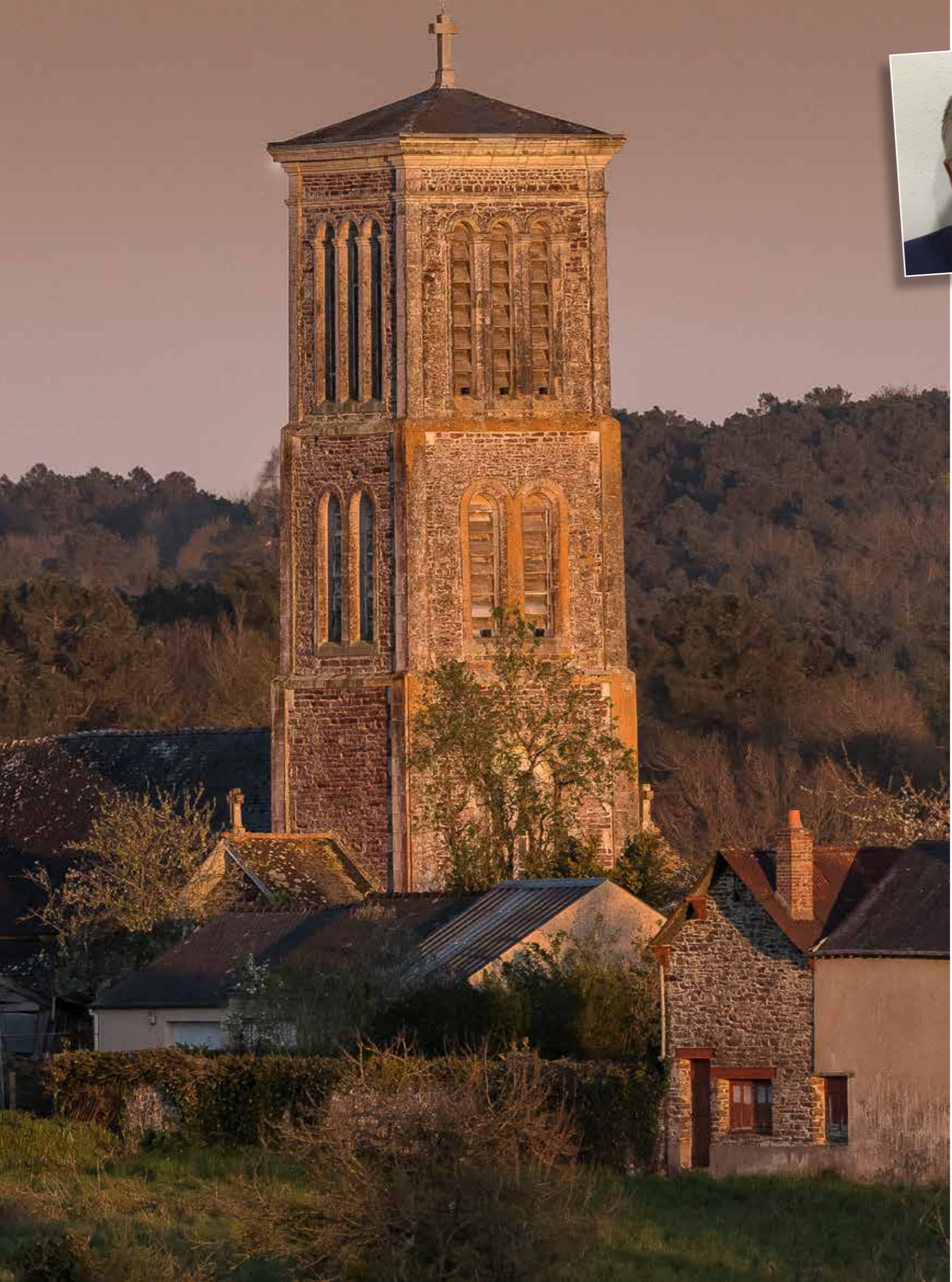
Lundi et mercredi après-midi

de 14h00 à 17h00

Vendredi après-midi de 14h00 à 16h00

Permanences du maire et des adjoints
sur rendez-vous.

**LA MAIRIE SERA FERMÉE
LES SAMEDIS DU 8 JUILLET AU 26 AOÛT
AINSI QUE LES SAMEDIS 23 DÉCEMBRE
ET 30 DÉCEMBRE.**



Le mot du Maire

Le retour de l'été annonce l'arrivée des Jeudis festifs. Les beaux jours sont là et nous avons tous hâte de nous retrouver autour d'une galette saucisse et profiter des animations place des Korrigans.

Les thurialaises et thurialais ont depuis quelques années su se mobiliser afin d'animer des événements festifs permettant de créer des moments de rencontres, d'échanges conviviaux et de partage.

L'année 2023 a commencé par la fête de la nature qui a permis de découvrir notre commune sous l'angle de la faune et de la flore et ainsi découvrir les trésors de notre campagne. Nous avons également pu constater la réduction des détritrus, c'est un bon signal vis-à-vis des actions engagées par la municipalité en lien avec le SMICTOM centre Ouest 35 depuis quelques saisons. C'est aussi je pense le civisme des thurialaises et thurialais qui s'investissent toutes les semaines dans le ramassage des déchets lors de leurs activités sportives.

Ensuite nous avons eu la fête du jeu et je remercie Sylvie Macé notre coordinatrice enfance-jeunesse, pour l'organisation de cet événement très attendu par les enfants de la commune. C'est également l'occasion de réunir les familles autour d'une journée récréative où petits et grands peuvent s'amuser et nouer de belles amitiés.

Le mois de juin étant arrivé, les jeudis festifs vont amener un instant de pause dans notre quotidien comme si nous retrouvions les soirées étudiantes du jeudi soir. Ces soirées sont également prétexte à sortir, discuter et prendre le temps de se connaître.

Je remercie tous les bénévoles, les services municipaux et les élus pour l'aide apportée dans l'organisation de ces événements. Tous ceci contribue à Bien Vivre à Saint-Thurial !

La médiathèque a également innové ces dernières années avec son lot d'animations et la présence de plusieurs artistes en lien avec le réseau des médiathèques de Brocéliande Communauté. Le vide bibliothèque, l'escape game lors de la fête de la nature montrent également l'investissement d'Anne Marie et des bénévoles dans le renouveau des activités proposées et je ne peux que vous inviter à les rejoindre pour apporter vos idées et aider à ce que la médiathèque soit un lieu qui va

au-delà de l'accueil des écoliers et des habitants tout au long de l'année.

Le début de l'année a également vu l'arrivée de Mélissa, notre nouvelle coiffeuse rue de l'église. Si vous n'avez pas encore poussé la porte de ce salon de coiffure, vous découvrirez son univers de bien-être et pourrez profiter de son professionnalisme et de sa bonne humeur. Orlane Duval est pleinement mobilisée en ce moment sur la réouverture du commerce rue de l'église pour y créer un tiers-lieu. Elle a besoin de votre mobilisation car ce nouveau concept de local partagé se construit avec et pour les thurialaises et thurialais. Lieu de détente, de vente, espace de travail et de programmation culturelle au travers d'événements variés, le projet ne peut se construire qu'avec vous. Je vous sollicite donc pour découvrir Orlane et participer à son projet qui pourra apporter un nouveau service et de belles animations à notre commune. Vous savez vous mobiliser pour nos événements associatifs ou municipaux, je ne doute pas que vous saurez vous mobiliser pour animer ce nouveau lieu de vie.

Avant les vacances d'été, la nouvelle maison de santé sera livrée aux praticiens de la commune et leur permettra de travailler avec un nouvel équipement en partie financé par la municipalité. La libération du cabinet actuel donnera à réfléchir à son futur usage au sein du conseil municipal. Les travaux de la micro crèche face à la maison de santé vont démarrer prochainement et je remercie Monsieur Larrieu d'avoir choisi Saint-Thurial pour construire ce projet qui apportera également un nouveau service aux familles, surtout celles ayant des horaires atypiques au regard de l'amplitude d'ouverture qui devrait être proposée.

Je vous laisse à présent aux jeudis festifs et vous donne rendez-vous pour le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet avec le comité des fêtes, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de bonnes vacances d'été et vous laisser découvrir dans votre bulletin les autres actions municipales.

David MOIZAN

Anne Deron

DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

Une présentation de vos missions ?

Elles sont assez variées, mais portent essentiellement sur les domaines suivants : assister les élus dans le développement des projets communaux et le suivi de leur mise en œuvre, préparer les séances du conseil municipal et mettre en application les délibérations, préparer et rédiger des documents budgétaires, diffuser les informations aux différents services de la collectivité, ou encore intervenir dans le domaine des ressources humaines (suivi de la carrière des agents et effectuer les entretiens individuels annuels notamment).

Sur quoi travaillez-vous en ce moment ?

La préparation des entretiens annuels des agents ainsi que du prochain conseil municipal (le dernier avant l'été, il faut donc s'assurer de n'oublier aucun point à l'ordre du jour, sous peine de devoir attendre la rentrée).

Avec qui travaillez-vous ?

En premier lieu avec les élus (Maire et adjoints essentiellement) et les agents (responsables des services, collègues du service administratif), mais aussi avec différents interlocuteurs extérieurs (préfecture, trésorerie, Brocéliande Communauté, homologues au sein des communes du territoire...).

La satisfaction dans ce métier ?

La diversité des domaines abordés, et l'absence de routine : le planning se construit autour des missions récurrentes, des projets de l'équipe municipale, mais aussi en fonction de l'apparition de

besoins ponctuels. Il y a toujours une nouvelle information à rechercher, que ce soit pour répondre à la demande spécifique d'un agent ou d'un administré, ou ne serait-ce que pour s'assurer d'être en conformité avec la réglementation en vigueur. En effet, le ou la DGS se doit toujours de vérifier que l'application des décisions s'effectue dans le respect du cadre juridique.

Un côté négatif ?

Je ne dirais pas que c'est un côté négatif, mais il faut toujours faire avec l'idée que l'on agit dans un espace contraint : on se doit de respecter la réglementation ainsi que les règles liées au statut des élus locaux et aux agents de la fonction publique territoriale, et d'optimiser la gestion des ressources financières notamment. Par contre, pour donner un aspect du métier un peu plus regrettable : concernant les demandes de subventions ; d'un côté, des dispositifs sont mis en place pour faciliter les dépôts des projets (via des outils de dématérialisation notamment), et de l'autre, le montage des dossiers dans certains domaines est de plus en plus complexe (que ce soit du point de vue des conditions d'éligibilité ou de la lourdeur administrative quant aux pièces à fournir).

À la découverte du personnel communal



Aurélie Gaillard

UN EXEMPLE DE POLYVALENCE !

Une présentation de vos missions ?

Mes missions au sein de la mairie se décomposent en deux grandes parties. Il y a tout d'abord la partie administrative. Pour le périscolaire et l'extrascolaire, je traite les demandes liées aux réservations (portail famille...), j'effectue les différentes facturations, gère les dossiers d'inscription à l'école publique, effectue la commande des repas auprès de notre prestataire...

Je m'occupe également des demandes de réservations des salles communales, du matériel. Depuis peu, je suis aussi en charge du cimetière (gestion des concessions). Enfin, vous pouvez me croiser à l'accueil de la mairie un samedi sur trois.

La seconde partie de mon travail concerne l'encadrement des enfants. J'interviens sur le temps méridien et au périscolaire du soir avec principalement les maternelles de l'école Saint-Joseph mais aussi les maternelles de l'école des 3 Pierre. Je participe également à la réunion hebdomadaire avec l'ensemble des animateurs.

Sur quoi travaillez-vous en ce moment ?

Je vais commencer cet été à améliorer la gestion des concessions des deux cimetières communaux dans l'optique de l'installation d'un logiciel de gestion spécialisé dans ce domaine en 2024.

Avec qui travaillez-vous ?

Demandez-moi plutôt avec qui je ne travaille pas ! En effet, j'ai la chance d'être en relation avec toutes les équipes d'agents communaux (agents administratifs, responsable cantine, coordinatrice enfance-jeunesse, animateurs enfance, personnels de cantine, personnels d'entretien des locaux, services techniques) et bien entendu les élus.

La satisfaction dans ce métier ?

Le côté polyvalent de mes missions, on ne s'ennuie jamais !



Dominique DAHYOT

Adjoint aux finances

CONTEXTE ECONOMIQUE

L'inflation restera élevée jusqu'à la fin de l'année 2023 dans l'Hexagone, entre +5,5% et +6,5%, marquée par un boom des produits de base : l'alimentaire, sans compter les matériaux de construction de près de 30 %, et sans oublier les coûts énergétiques. Il faudra attendre fin 2024 pour la voir refluer aux alentours de 3%, d'après l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Cette forte hausse générale des prix à la consommation affecte aussi bien le pouvoir d'achat des ménages que la croissance du PIB français et le niveau de chômage du pays.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Budget général

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 590 125 €, représenté par 3 postes essentiellement : charges de personnel 51 %, charges à caractère général 31 % et autres charges de gestion courante : 12 %

Quant aux recettes de fonctionnement, celles-ci s'établissent à 2 634 434 €, marquée par l'intégration de l'excédent du budget annexe du lotissement La Lande du Moulin à Vent pour 741 679 €. Les recettes sont essentiellement de 3 ordres, la fiscalité locale représentant : 53 %, les dotations versées par l'Etat secrétant 32 % et les prestations fournies à la population : 11 % (cantine, garderie).

L'excédent des recettes de fonctionnement sur les charges de fonctionnement, appelée épargne brute, permet de rembourser le capital des emprunts et le surcroît d'autofinancer en partie l'investissement. Ainsi, pour 2022, l'épargne brute dégagée est de 356 216 € compte-tenu de la neutralisation du reversement de l'excédent du budget lotissement au budget général, correspondant à un taux de 19 %, pour une norme de 15 %. Ce montant significatif s'explique par un relèvement de la fiscalité locale de 2 points et réévaluation des bases de 3.4 %, droits de mutation historiquement élevé : 104 000 € et gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

La section investissement concerne les projets de la commune à moyen ou long terme, s'agissant de faire varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Le total des dépenses d'investissement est de 1 001 032 €, constitué en majeure partie par la fin de l'extension de la salle des sports et de la réhabilitation de la maison 15 rue de l'église en cellule commerciale et habitat, réhabilitation annuelle de voies communales et aménagement de deux arrêts bus à Simon, acquisition de terrains et maîtrise d'œuvre du futur lotissement de Trévidec et extension de la cantine (maîtrise d'œuvre et début des travaux).

Afin de poursuivre la politique dynamique d'investissement, un emprunt d'un million d'euros a été contracté au taux de 1.36 % fin avril sur 15 ans près du Crédit Mutuel Arkéa (Pour mémoire, le dernier emprunt souscrit remonte à 2010 pour la garderie et médiathèque). A titre indicatif, avant la réalisation de cet emprunt, la dette de la commune s'établit à 352 500 €, ce qui signifie que sa mobilisation représente moins d'une année.

Budget annexe assainissement collectif

Par la création de nouveaux lotissements, l'extension de la station d'épuration est inéluctable. L'estimation s'établit à 1 615 000 € HT. Pour ce faire, un besoin de financement est identifié à 1 200 000 € et a donc fait l'objet de souscription d'un emprunt pour ce montant à 3.38 % en janvier dernier près du Crédit Mutuel Arkéa sur 25 ans. Parallèlement, la redevance assainissement est révisé comme suit :

- Part abonnement : forfait de 19.68 €
- Part proportionnelle : 2.31 € par m³

BUDGET 2023

Fonctionnement

La construction d'un budget passe nécessairement par plusieurs étapes. Celui-ci marque la volonté de :

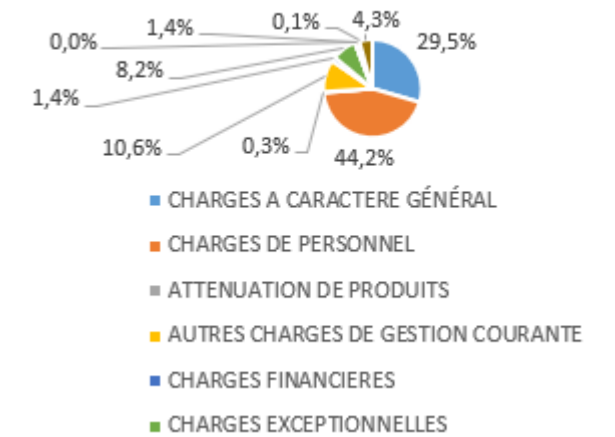
- maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré l'inflation (chaque poste de dépenses a été passé au peigne fin).
- mobiliser les subventions chaque fois que possible.
- contenir la fiscalité locale

La difficulté cette année, a été de réaffecter au budget annexe assainissement la somme de 300 000 €, qui avait été prélevée du budget assainissement collectif au budget général en 2016, dans l'optique d'autofinancer des projets.

Cette opération nous permettra le transfert de la compétence assainissement collectif au niveau communautaire d'ici 2026 au plus tard.

Le budget de fonctionnement s'établit à 1 834 126 €. Vous le trouverez ci-après, sous forme de graphique :

Dépenses de fonctionnement



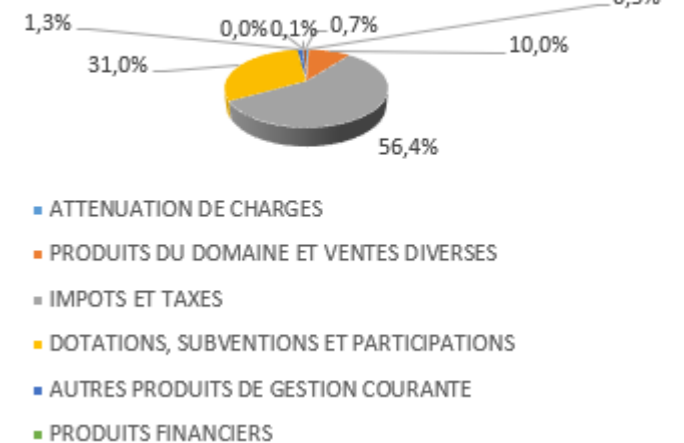
Investissement

Le programme d'investissement demeure ambitieux, indiqué comme suit :

A cet effet, nous avons sollicité différentes subventions pour l'espace jeunes près de la CAF et DETR (Etat), amendes de police pour les arrêts de bus de la Gare près du Conseil Régional et au titre des amendes de police, ainsi que le fonds de concours de 98 984 € près de Brocéliande Communauté pour la maison médicale.

Pour information, vous pourrez trouver plus d'éléments financiers sur le site de la commune : saint-thurial.com

Recettes de fonctionnement



FISCALITE LOCALE

Par la législation, les valeurs locatives brutes sont revalorisées de 7.1 % cette année. Ainsi, (après une hausse de 2 points du taux de la taxe foncière ces deux dernières années), nous gelons le taux cette année. En ce qui concerne la taxe d'habitation (TH), celle-ci est désormais supprimée pour les résidences principales. En ce qui concerne la TH sur résidences secondaires, le taux reste identique à celui de 2019. Pour les logements vacants, taxe instaurée cette année, l'administration fiscale adresse préalablement aux propriétaires concernés un courrier d'information avant l'émission du rôle.

Dominique DAHYOT

OPÉRATION	RESTES A REALISER/CREDITS REPORTÉS	NOUVELLES INSCRIPTIONS
75 Acquisitions terrains	186 201 €	137 763 €
76 Acquisitions matériel	0 €	23 954 €
77 Parc urbain	0 €	5 000 €
93 Cantine	742 480 €	50 021 €
100 PMR	0 €	5 000 €
104 Four à chaux	7 000 €	5 904 €
107 Eglise	0 €	30 000 €
108 Maison "Huguet"	0 €	9 608 €
115 Médiathèque	8 564 €	20 276 €
118 Eclairage public	0 €	60 650 €
119 Voies communales	76 276 €	127 104 €
127 Salle de sports	2 000 €	49 500 €
130 Accueil péri/Garderie	0 €	4 658 €
134 Ecole	0 €	94 180 €
135 Espace jeunes	3 000 €	66 180 €
140 Cimetières	300 €	40 298 €
155 Maison médicale	358 925 €	187 645 €
160 Mairie	3 000 €	21 356 €
	1 387 746 €	939 097 €



Laëtitia CITEAU

Adjointe à l'urbanisme, aux travaux et à l'environnement

LOTISSEMENT DU LANDIER : AVANT-PREMIÈRE

BATI AMENAGEMENT BRETAGNE, spécialiste de la vente de terrains à bâtir, va réaliser un lotissement de 46 lots sur la commune de SAINT-THURIAL - Avenue du Landier et rue de la Chèze.

Ce lotissement comprendra des terrains de 245 à 656 m².

Libres de constructeurs.

Les travaux de viabilisation débuteront au cours du 2ème trimestre 2024.

La fin des travaux est prévue pour le 4ème trimestre 2024.

Pour plus de renseignements, contactez
Mme ZAKNOUN au 07 87 75 39 13
Ou consultez le site internet :
batiamenagement.fr



CAMPAGNE DE PLANTATIONS DES HAIES BOCAGÈRES SUR LE FUTUR LOTISSEMENT DE TRÉVIDEC : APPEL À VOLONTAIRES

L'aménagement du futur lotissement communal de Trévidec va démarrer d'ici fin 2024 - début 2025. Une réunion publique a eu lieu le 5 avril dernier pour présenter l'avant-projet. Une dizaine de personnes étaient présentes. Cette réunion a été l'occasion de rappeler que les enjeux au niveau paysager et environnemental de cet aménagement sont de préserver les arbres remarquables en place et de renforcer le réseau de haies bocagères existantes, plutôt discontinues et de qualité hétérogène actuellement. La commune propose d'organiser un chantier participatif de plantations à l'automne prochain pour restaurer le maillage bocager existant. Les espèces qui seront implantées seront des espèces locales, qui poussent naturellement sur le secteur

(chêne, châtaigner, frêne, sureau, noisetier...). Le choix des espèces sera également réalisé en concertation avec les habitants riverains du futur lotissement. Ce maillage bocager servira d'appui à l'aménagement de chemins piétonniers.

Cette campagne de plantation bénéficiera de 2 à 3 années de pousse des arbres et arbustes avant travaux de viabilisation du lotissement permettant ainsi une meilleure intégration paysagère des futurs aménagements.

Nous faisons appel à toute personne intéressée, associations, écoles et habitants pour participer à cette campagne de plantations. Pour vous inscrire, nous vous remercions de bien vouloir transmettre vos coordonnées au service communication :
servcommunication@stthurial.fr



MISE À JOUR DE LA LISTE DES CHEMINS RURAUX COMMUNAUX

La commune a fait procéder au recensement de ses chemins ruraux. En effet, un grand nombre de chemins sont dénommés comme chemins d'exploitations privés alors qu'ils sont entretenus par la commune depuis de nombreuses années. Par ailleurs, nombre d'entre eux sont référencés dans le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). Un groupe de travail intégrant des élus de la commune, connaissant très bien la commune, a été constitué et a passé en revue l'ensemble des chemins. Ce travail a été mené avec l'appui d'une stagiaire, Clara Le Bozec, étudiante en Master 1 Droit public - juriste conseil de l'action publique à l'Université Bretagne Sud. Le classement en chemins ruraux communaux a été réalisé sur la base de différentes conditions suivantes cumulatives ou non :

- Réalisation d'un entretien par la commune depuis plusieurs années (broyage des accotements, fossés et talus, curage de fossés, empierrement et/ou nettoyage des buses) ;
- Existence d'un chemin de randonnée recensé (pédestre, VTT, EquiBreizh) ;
- Voies d'accès répertoriées par les pompiers pour accéder aux zones sensibles aux incendies (principalement landes sèches de Cossinade).

Afin de régulariser le statut juridique de ces chemins, conformément au décret n°2022-1652 du 26 décembre 2022, une enquête publique a été organisée par la commune du lundi 19 juin 9h30 au jeudi 6 juillet 2023 jusque 12h. Une commissaire enquêteur, Madame Liverneaux, a été désignée par Monsieur Le Maire, pour le suivi de la procédure et le recueil des avis de la population. La carte des chemins ruraux communaux à jour est accessible sur le site Internet de la commune.

TRAVAUX RÉSEAUX ET VOIRIE RUE DE LA CHÈZE

En vue de l'ouverture prochaine de la maison pluridisciplinaire de santé ainsi que des futurs aménagements du lotissement du Landier et d'une microcrèche, la commune a mené des travaux d'extension du réseau d'eaux usées, avec construction d'un poste de relèvement ainsi que des travaux d'effacement de la ligne télécom qui était en aérien. Ces travaux ont démarré mi-avril et ont duré trois semaines. Ils ont été réalisés par l'entreprise SOGEA pour un montant de 163 000.00 € HT.

Des travaux de création d'un parking de 22 places dont 2 places PMR, commun entre la maison médicale et la future microcrèche ont pris le relais début juin pour une durée de 3 semaines. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise PEROTIN. Le montant des travaux s'élève à 56 000.00 € HT.



Ce travail de recensement des chemins ruraux communaux s'inscrit aussi dans le cadre de la réflexion du devenir de l'ancien terrain de camping comme lieu de loisirs et de détente pour les thurialais mais également d'accueil des randonneurs et de promotion du tourisme vert au regard des nombreux sentiers de randonnées répertoriés sur son territoire.

Un groupe de travail va être constitué pour aider la commune dans cette réflexion. Si vous souhaitez faire partie de ce groupe de travail, nous vous remercions de bien vouloir transmettre vos coordonnées à servaccueil@stthurial.fr.

Laëtitia CITEAU

LIAISON CYCLABLE SAINT-THURIAL - BRÉAL SOUS MONTFORT

La liaison est maintenant terminée et la signalétique est mise en place. Un abri vélo a été installé sur la place des korrigans.

Cette liaison de Saint-Thurial à Bréal se situe sur un parcours avec peu de dénivelé. Cela rend le trajet plus facile, d'autant plus que cette liaison emprunte une route avec peu de circulation.

C'est l'occasion de reprendre son vélo pour un trajet de 4 km entre Saint-Thurial et Bréal.

Une partie de cette liaison passe sur le chemin de la Ventrée au Temple. Pour garder cette liaison en bon état, les véhicules à moteurs ne sont pas autorisés à l'emprunter, à l'exception d'engins agricoles. Un arrêté de circulation a été pris à cet effet (à consulter en mairie).



ENSEMBLE, PRÉSERVONS LE BOCAGE

Une haie bocagère est une haie composée de plusieurs essences d'arbres et d'arbustes disposés en strates différenciées.

Généralement, elle est constituée de végétaux locaux, indigènes, qui poussent sans souci et sont adaptés à la fois au climat et au sol de la région.

Pourquoi les préserver ?

Éléments essentiels de la biodiversité et des corridors écologiques, les haies bocagères jouent un rôle majeur pour le maintien de la qualité des sols et de l'eau.

Dans ce contexte, les haies bocagères font l'objet d'une protection différenciée selon leur localisation, et leur entretien peut être soumis à une autorisation municipale.

Pour tout renseignement, contacter l'accueil de la mairie concernée.

LA MOBILITÉ

Tous les habitants de Brocéliande Communauté ont été invités à donner leur avis sur la mobilité :

- Quelles solutions de mobilité pour nous tous habitants de ce territoire ?
- Comment allons-nous nous déplacer dans les années qui viennent : à pied, en vélo, en transports en commun, en covoiturage, en voiture individuelle ?
- Quel serait l'idéal quand nous nous projetons dans 10 ans ?

Voilà les questions auxquelles des habitants ont répondu sur le questionnaire en ligne, dans les rencontres qui ont eu lieu à Saint-Thurial le 9 février et le 18 mars ou lors des échanges du 11 mai et du 22 juin auxquels étaient conviés tous les habitants de Brocéliande Communauté intéressés par ce sujet de la mobilité.

*Annick Aubin
membre de la commission Transition écologique
de Brocéliande Communauté*



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

BESOIN D'UN ARCHITECTE CONSEIL ?

Le département met à disposition des particuliers un service de conseil en architecture et en urbanisme. L'architecte conseil peut vous accompagner dans votre projet d'acquisition, de construction ou de rénovation. Ce service est gratuit. N'hésitez pas à contacter la mairie pour plus de précisions.

VOTRE DEMANDE D'URBANISME EN LIGNE AVEC LE GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)

C'est quoi ?

Ce portail unique, proposé par Brocéliande Communauté, est accessible sur internet 7j/7 et 24h/24 pour formaliser et envoyer toute demande d'urbanisme. Il s'adresse aux habitants, architectes, professionnels de l'immobilier et de la construction.

Pour quelles démarches ?

- S'informer sur les règles d'urbanisme
- Consulter le PLUi
- Déposer une demande d'urbanisme avec un dossier complet : permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis de démolir, permis d'aménager.

Le suivi des demandes et la réponse sont consultables en ligne.

<https://gnau.megalis.bretagne.bzh/pb/gnau/?ref=BROCELIANDE#/>

Lien à retrouver sur les sites internet de Brocéliande Communauté et de la Mairie de Saint-Thurial.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 5 m² : aucune formalité
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

EAUX ET VILAINE

PLANIFICATION & PROSPECTIVES

En 2023, Eaux & Vilaine développe un Système d'Information sur l'Eau à l'échelle du bassin de la Vilaine.

L'État a créé à l'échelle nationale un Système d'Information sur l'Eau pour le partage et la mise à disposition des données sur l'eau. Eaux & Vilaine a l'ambition de décliner ce dispositif à l'échelle du bassin de la Vilaine. Une démarche présentée en comité syndical du 17 mars 2023.



La mise en place d'une politique publique de l'eau nécessite d'accéder à de nombreuses sources de données, de pouvoir les croiser ou les agréger à différentes échelles, et d'en retirer des expertises et des synthèses nécessaires à la mise en place des actions Eaux & Vilaine dans le cadre de ses compétences en planification (SAGE) et en programmes opérationnels (GEMAPI, gestion d'ouvrages, etc.)

L'expertise d'Eaux & Vilaine

Pour ce faire, la Cellule Planification & Prospectives d'Eaux & Vilaine a développé 4 outils innovants, à savoir :

- **Vilaine explorer** : Outil de visualisation de données agrégées sur la qualité de l'eau et des pressions qui s'y exercent déclinables à différentes échelles de territoire.
- **Sysma** : Outil Web SIG de suivi des contrats territoriaux qui permet de réaliser des saisies de données de programmation et d'action, de restituer des données synthétiques (bilan, rapport) et de faciliter le travail des techniciens de terrain.
- **GeoGwilen** : l'entrepôt des données géographiques de l'EPTB qui rassemble des référentiels, des espaces métiers et des espaces agents.
- **Le Sage sur mon territoire** : Outil de connaissance et de diffusion territorialisée pour une bonne appropriation et application des dispositions du SAGE.

>>> + d'infos : www.eaux-et-vilaine.bzh

COMMUNICATION

Eaux & Vilaine présente sa feuille de route 2023.

Souvenez-vous ! Il y a un an, l'EPTB Vilaine devenait Eaux & Vilaine. Pour accompagner ce changement et la volonté de positionner la communication comme un des leviers essentiels pour relever les enjeux de l'eau, Eaux & Vilaine crée en 2022 un poste dédié. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Le point sur 2022 et les perspectives 2023.

En 2022, Eaux & Vilaine structure sa communication par des formes et des contenus adaptés, dans une vision d'ensemble. L'objectif : renforcer la visibilité de l'établissement à l'échelle du bassin de la Vilaine et plus encore. Parmi les actions 2022, on retiendra la création de nouveaux supports de communication structurants (clip vidéo institutionnel, rapport d'activités, plan de mandat). S'ajoutent des supports par thématique : bocage, agricole, milieux aquatiques... Pour gagner davantage en visibilité, la communication intensifie les relations avec la presse. A l'instar des institutionnels, l'établissement s'inscrit également sur des rendez-vous majeurs comme le Congrès de la FNCCR et plus récemment au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau, aux côtés de l'ANEB. Sur le volet numérique, un nouvel élan est donné aux réseaux sociaux de l'établissement.

Feuille de route 2023

Dans la poursuite de la stratégie de communication, la feuille de route 2023 fixe les priorités et les actions de la mission communication sur l'année en tenant compte des objectifs à atteindre, à savoir :

1. Porter la Politique de l'eau du bassin de la Vilaine, à l'échelle locale, régionale et nationale.
2. Renforcer la visibilité de l'établissement.
3. Affirmer Eaux & Vilaine comme partenaire.
4. Sensibiliser autour des enjeux de l'eau.
5. Développer une communication communautaire.

NOVEMBRE 2022 À MAI 2023

Mme JUILLOT Jessica
5 rue de la Galerne
Extension du garage

M. TRELLEYER Lucien
Avenue du Genetay
Division en vue de construire

Mme SAGOT DANIEL Marie Odile
15 Trévidec
Remplacement de la porte d'entrée

M. AATILLAH Swan
16 rue des Charmilles
Création ouvertures de toit

M. RENIMEL Jeremy
7 rue du Châtelet
Installation d'une piscine

Mme DELABY Dorothée
37 avenue du Landier
Installation d'une clôture

M. COSNIER Pierre-Henri
4 rue des Bruyères
Installation d'une pergola Bioclimatique

M. LOUVET Philippe
1 avenue de la Vallée
Installation de panneaux photovoltaïques

Mme TREMBLAIS Josianne
10 avenue du Genetay
Installation de panneaux photovoltaïques

M. GOUDE Emmanuel
785 rue du Vautredon
Installation d'un abri de jardin

M. GUERIN Gildas
8 bis rue Antoine Blouet
Installation d'une piscine

M. CANNOOT Eric
17 rue des Frères Aubin
Installation d'une clôture

M. SAUVÉ Romain
4 avenue du Moulin à Vent
Installation d'un portail

M. JARROUSSE Luc
1755 la Pouluais
Installation de panneaux photovoltaïques

M. LE GOFF Georges
5 rue de la Croix Goyet
Installation d'une clôture

M. ANTUNES MENOITA Marc
2 impasse du Calvaire
Changement d'une porte garage

M. BOURRIEN Arnaud
Impasse de la Barrière
Division en vue de construire

Commune
9 rue du Schiste Violet
Division en vue de construire

M. LAHAYE Stéphane
27 Trévidec
Division en vue de construire

Mme GUILLONNET Julia
7 avenue de Cossinade
Division en vue de construire

Mme HOLBECQ Mélanie
10 Bieurouze
Installation d'un carport

Mme COIGNARD Marie-Annick
2 avenue du Genetay
Installation d'une clôture

Mme SUDRIE Océane
3c rue de la Croix Goyet
Installation d'une clôture

M. HIDALGO-BARQUERO Romain
45 rue de l'Église
Installation d'un carport

M. ESTRADÉ Pierre
La Crublais
Installation de panneaux photovoltaïques

Mme THO Yia
11 allées des Chevreuils
Installation d'une véranda

PERMIS DE CONSTRUIRE 2022-2023

NOVEMBRE 2022 À AVRIL 2023

M. PEREIRA Cesar
Trévidec
Construction de 2 maisons individuelles

M. VILBOUX Jérôme et Mme RIOLE Stéphanie
Bieurouze
Construction d'une maison individuelle

SCI KERLEAN
L'Oisillère
Réaménagement d'une habitation existante
en deux logements

M. INGRAND Mario et Mme BRIAND Manon
Lotissement le Clos Ferré - Lot n°8
Construction d'une maison individuelle

M. LE COSTOVEC Pol-Aurélien
726 le Champ au Tessier
Réalisation d'une extension sur une maison individuelle

SCI VERLICAN
Lotissement le Clos Ferré - Lot n°6
Modification de la teinte de l'enduit secondaire
et ajout d'une terrasse

M. RAMEL Thomas
Bonnoeuvre
Construction d'un garage et modification
de deux fenêtres

Mme BIDARD Mélissa - « La petite coiffeuse »
15 rue de l'Église
Autorisation de travaux

M. JAOUEN Christophe
48 avenue de Cossinade
Modification de la toiture de la partie garage
et modification de la façade Est